

Pièce n°13



EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil Municipal
séance du 8 décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la Délibération
45	45	45

2020 - 226 CREATION D'UN CREMATORIUM / APPROBATION DU PRINCIPE

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 1 décembre 2020, s'est réuni le mardi 8 décembre 2020 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :
Valérie COPIN, Christophe MOREL, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Muriel CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Anne-Marie DUVAL, Cyril DAUPHOUD, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-Marc GARNIER, Karine GIGODOT, Serge PERCHERON, Dominique BOURRET, Alexandre GAIFFE, Laurence COSTE, Richard KISS, Marie-Madeleine GUALLINO, Franck BARBEY, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Paul EUZIERE, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mekia Noura ADDAD, Stéphane CASSARINI, Myriam LAZREUG, Patrick ISNARD, Alexane ISNARD, Jean-Paul CAMERANO.

PART EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

Monsieur Patrick ISNARD (prend part aux délibérations N°194 à N°226)
Monsieur Jean-Paul CAMERANO (prend part aux délibérations N°194 à N°226)

ABSENTS EXCUSES :

Madame Aline BOURDAIRE
Madame Magali CONESA

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE AVEC PROCURATION :

/

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

/

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

/

PROCURATION :

Madame Aline BOURDAIRE à Madame Valérie COPIN
Madame Magali CONESA à Monsieur Paul EUZIERE

Madame Mélanie ZARRILLO est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N°2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

/

DU 8 DECEMBRE 2020

CREATION D'UN CRÉMATORIUM / APPROBATION DU PRINCIPE

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

La présente délibération porte sur le principe de création d'un nouveau service public portant sur la construction et l'exploitation d'un crématorium.

Madame Mélanie ZARRILLO expose :

La présente délibération concerne la création d'un crématorium sur le territoire Grassois.

En effet, il est rappelé que le recours à la crémation est un secteur en voie de développement pour lequel le bassin de population pressenti regroupe environ 200.000 habitants. La construction et l'exploitation d'un tel ouvrage permettraient d'offrir ce type de service à une population résidant à moins de 30 minutes de voiture.

Considérant que le terrain d'assiette du projet qui possède une superficie d'environ 3 600 m² est situé dans le secteur du Cimetière des Roumiguières, et il est la propriété de la Commune.

Il convient de souligner que l'impact environnemental de ce type d'ouvrage, en raison des évolutions technologiques et des normes françaises, est quasiment inexistant.

Considérant que préalablement à la construction et à l'exploitation du crématorium une autorisation environnementale devra être délivrée à la Collectivité par le Préfet après enquête publique et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques (article L. 2223-40 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)).

Le conseil municipal est par conséquent appelé à se prononcer sur l'implantation d'un crématorium sur le territoire de la commune,

La commission optimisation et moyens et ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 24 novembre 2020,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de création d'un crématorium,
- **HABILITER** l'exécutif à procéder à toutes les demandes administratives nécessaires et à accomplir tous les actes préparatoires à la création du crématorium.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.



Délibération annoncée le **9 DEC. 2020**
suivent les signatures
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

